



INFORMATION

Vaccination contre le COVID-19 : femmes enceintes

La présente fiche d'information complète l'entretien pré vaccinal avec un professionnel de la santé. Veuillez la lire attentivement avant l'administration du vaccin.

Situation en automne/hiver 2023/2024

- Plus de 98 % de la population a déjà été en contact avec le coronavirus. Cette immunité préexistante confère aux personnes sans facteurs de risque une très bonne protection contre les formes sévères de la maladie. En outre, les symptômes sont généralement moins virulents avec Omicron qu'avec les variants précédents.
- Chez les femmes enceintes aussi, le risque de forme grave est moins élevé avec Omicron. Le risque d'accouchement prématuré après une infection au COVID-19 pendant la grossesse est beaucoup plus faible qu'en 2020/2021. Cela s'explique, d'une part, par l'immunité préexistante et, d'autre part, par l'évolution moins grave de la maladie avec le variant Omicron.
- La vaccination protège une personne sur trois seulement contre une infection dans les premiers mois suivant son administration, mais elle offre une protection contre une forme grave de la maladie, en particulier aux personnes vulnérables.
- La grossesse entraîne malgré tout un risque légèrement accru de forme grave, de complications et d'accouchement prématuré. Cependant, on ne connaît pas exactement l'utilité de la vaccination chez les femmes enceintes présentant une immunité préexistante.

La vaccination est-elle recommandée aux femmes enceintes ?

La vaccination réactive et renforce la protection immunitaire. Elle offre une meilleure protection individuelle contre une forme grave de la maladie et contre le risque de complications durant la grossesse. En outre, elle protège l'enfant. Le bénéfice de la vaccination n'est pas le même pour toutes les femmes enceintes :

- Les femmes enceintes atteintes de certaines maladies font partie des personnes vulnérables (cf. définition au verso). La vaccination contre le COVID-19 leur est recommandée. Leur maladie préexistante induit un risque accru de forme grave du COVID-19. La vaccination permet de réduire ce risque durant plusieurs mois.
- La vaccination est conseillée aux femmes enceintes sans facteurs de risque, après entretien avec leur médecin. Pour elles, le risque de développer une forme grave de la maladie est nettement moins grand. Elles profitent malgré tout de la vaccination, qui peut améliorer quelque peu la protection. Son utilité est toutefois moins grande que pour les personnes vulnérables.

Quels vaccins sont utilisés ?

Durant la grossesse, il est recommandé de se faire vacciner avec un vaccin à ARNm¹ (de préférence adapté au variant actuel). De nombreuses études ont montré la sécurité et l'efficacité d'un vaccin à ARNm pendant la grossesse.

Quels peuvent être les effets secondaires de la vaccination ?

Chez les femmes enceintes, le profil d'effets secondaires est identique à celui du reste de la population. Les effets indésirables les plus fréquents sont des réactions au point d'injection (douleurs, rougeur ou gonflement), des maux de tête et de la fatigue. Des douleurs musculaires et articulaires ainsi que des symptômes généraux tels que des frissons, une sensation de fièvre ou de la fièvre peuvent également survenir. Les effets secondaires graves tels que les réactions allergiques sévères ou les inflammations (généralement bénins et faciles à traiter) du muscle cardiaque ou du péricarde sont très rares. D'autres effets secondaires sont possibles. Les symptômes peuvent durer plus ou moins longtemps. Veuillez signaler à un médecin, à un pharmacien ou au centre de vaccination tout problème de santé grave ou inattendu survenu après la vaccination contre le COVID-19.

Quand la vaccination est-elle administrée ?

Le moment idéal pour la vaccination contre le COVID-19 se situe entre mi-octobre et mi-décembre. Elle peut être effectuée au plus tôt six mois après la dernière dose reçue ou infection connue. D'autres injections avec des vaccins inactivés (comme la vaccination contre la grippe conseillée à toutes les femmes enceintes) peuvent être effectuées en même temps, avant ou après une vaccination contre le COVID-19. La vaccination est recommandée à partir du deuxième trimestre (soit après la 12^e semaine). Elle est également possible au premier trimestre.

Qui paie la vaccination ?

Une vaccination recommandée est gratuite pour les femmes enceintes en cas de maladies préexistantes ou après entretien avec un médecin. L'assurance obligatoire des soins la prend en charge (exemptée de franchise).

Avez-vous encore des questions ?

Dans ce cas, discutez-en avec le professionnel qui vous vaccine. La présente fiche d'information ne remplace pas l'entretien pré vaccinal avec un professionnel de la santé.

.....
.....
.....

¹ Les vaccins à base de protéines ne sont actuellement pas recommandés aux femmes enceintes, car les données sont encore insuffisantes.

Personnes vulnérables : Définition

En précisant les catégories de personnes vulnérables à une maladie de COVID-19, l'OFSP tient compte de l'état actuel des connaissances scientifiques et des évaluations des sociétés médicales suisses. L'OFSP actualise en permanence les catégories de personnes vulnérables.

Les personnes considérées comme particulièrement vulnérables sont :

- A Personnes âgées de ≥ 65 ans**
- B Personnes âgées de ≥ 16 ans atteints des maladies chroniques selon la liste ci-dessous**
- C Personnes âgées de ≥ 16 ans atteints de la trisomie 21**

Les personnes âgées de ≥ 16 ans atteintes d'une des maladies chroniques suivantes (group B), sont considérées comme vulnérables :

1. Hypertension artérielle

- Hypertension artérielle avec atteinte d'organes cibles
- Hypertension artérielle résistante au traitement

- Patients sous assistance respiratoire
- Maladies associées à une capacité pulmonaire fortement réduite

2. Maladies cardiovasculaires

2.1 Critères généraux

- Patients avec dyspnée de classe fonctionnelle NYHA II-IV et NT-Pro BNP > 125pg/ml
- Patients ayant au moins 2 facteurs de risques cardiovasculaires (dont du diabète ou de l'hypertension artérielle)
- Antécédent d'attaque cérébrale et/ou vasculopathie symptomatique
- Insuffisance rénale chronique (stade 3, DFG < 60ml/min)

5. Maladies/traitements qui affaiblissent le système immunitaire

- Immunosuppression sévère (p. ex., infection au VIH avec un nombre de cellules T CD4+ < 200/μl)
- Neutropénie (< 1'000 neutrophiles/μl) ≥ 1 semaine
- Lymphocytopénie (< 200 lymphocytes/μl)
- Immunodéficiences héréditaires
- Prise de médicaments qui répriment les défenses immunitaires (p. ex., prise de glucocorticoïdes durant une longue période [une dose équivalente de prednisolone > 20 mg/jour], anticorps monoclonaux, cytostatiques, produits biologiques, etc.)
- Lymphomes agressifs (tous les types)
- Leucémie lymphatique aiguë
- Leucémie myéloïde aiguë
- Leucémie aiguë promyélocytaire
- Leucémie prolymphocytaire T
- Lymphome primitif du système nerveux central
- Transplantation de cellules souches
- Amyloïdose (amyloïdose à chaînes légères [AL])
- Leucémie lymphatique chronique
- Myélome multiple
- Drépanocytose
- Greffe de moelle osseuse
- Greffe d'organes
- Personnes sur liste d'attente en vue d'une greffe

2.2 Autres critères

2.2.1 Maladie coronarienne

- Infarctus du myocarde (STEMI et NSTEMI) au cours des 12 derniers mois
- Syndrome coronarien chronique symptomatique malgré un traitement médical (indépendamment de toute revascularisation préalable)

2.2.2 Maladie des valves cardiaques

- Sténose modérée ou sévère et/ou régurgitation associée à au moins un critère général
- Tout remplacement valvulaire chirurgical ou percutané associé à au moins un critère général

2.2.3 Insuffisance cardiaque

- Patients ayant une dyspnée de classe fonctionnelle NYHA II-IV ou NT-Pro BNP > 125pg/ml malgré un traitement médical de toute FEVG (ICFEP, ICPEI, ICFER)
- Cardiomyopathie de toute origine
- Hypertension artérielle pulmonaire

2.2.4 Arythmie

- Fibrillation atriale avec un score CHA2DS2-VASc d'au moins 2 points
- Implantation préalable d'un stimulateur cardiaque (y c. implantation d'un appareil d'ICD et/ou de CRT) associée à un critère général

2.2.5 Adultes atteints d'une maladie cardiaque congénitale

- Maladie cardiaque congénitale selon l'évaluation individuelle par le cardiologue traitant

3. Diabète

- Diabète sucré, avec complications tardives ou une HbA1c ≥ 8%

4. Maladies pulmonaires et respiratoires chroniques

- Maladies pulmonaires obstructives chroniques, stades II-IV de GOLD
- Emphysème pulmonaire
- Asthme bronchique non contrôlé, notamment sévère
- Maladies pulmonaires interstitielles / fibrose pulmonaire
- Cancer actif des poumons
- Hypertension artérielle pulmonaire
- Maladie vasculaire pulmonaire
- Sarcoidose active
- Fibrose kystique
- Infections pulmonaires chroniques (mycobactérioses atypiques, bronchectasies, etc.)

6. Cancer

- Cancer en traitement médical

7. Obésité

- Patients ayant un indice de masse corporelle (IMC) d'au moins 35 kg/m²

8. Maladies hépatiques

- Cirrhose du foie

9. Maladies rénales

- Insuffisance rénale chronique avec DFG < 60 ml/min